

# FOIRE AUX QUESTIONS

Destinée aux particuliers et professionnels

Pour tout savoir sur *Ostreopsis*: définition, symptômes,  
recommandations & systèmes de surveillance

## SOMMAIRE

### PARTIE I : GENERALITES SUR LA MICROALGUE ET LES RISQUES POUR LA SANTE.....3

1. Qu'est-ce qu'*Ostreopsis*?..... 3
2. Comment sommes-nous exposés à *Ostreopsis*?..... 3
3. Des analyses de l'eau sont-elles utiles pour connaître les risques pour la santé ?3
4. Quels sont généralement les signes associés à une intoxication par *Ostreopsis*?4
5. Quand apparaissent et disparaissent généralement ces signes ?..... 4
6. Ces signes peuvent-ils être plus marqués chez certaines personnes ?..... 4
7. Le suivi sanitaire réalisé en 2021 a-t-il conduit à identifier des cas graves parmi les personnes intoxiquées ?..... 4

### PARTIE II : LES DISPOSITIFS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES EN 2022 ET LA COMMUNICATION..... 4

1. Quel est le dispositif de surveillance sanitaire mis en place en 2022 par les autorités sanitaires sur la côte Basque ?..... 4
2. Est-ce que des analyses de l'eau de mer sont réalisées au cours de l'été 2022 ? 5
3. Je présente des symptômes dans le cadre d'une fréquentation du bord de mer dans le cadre de mes loisirs, faut-il que je le signale à un organisme ?..... 5
4. Quels sont les supports de communication mis à disposition ?..... 5

5. Je suis professionnel de santé ou du tourisme (hôtellerie-restauration, activités nautiques, ...) en proximité du littoral de la côte Basque, comment être informé sur les impacts sanitaires d'*Ostreopsis* et relayer l'information auprès de ma patientèle/clientèle ? .....6

### **PARTIE III : FORTES CONCENTRATIONS DE MICROALGUES : QUELLES RECOMMANDATIONS POUR LA POPULATION ET LES PROFESSIONNELS ?..... 7**

1. Quelles sont les recommandations à suivre si j'ai connaissance de la présence d'une forte concentration d'*Ostreopsis* ? ..... 7

2. Je travaille en bord de mer en tant que restaurateur/commerçant/maitre-nageur sauveteur...ou autre et présente des symptômes liés à l'exposition à *Ostreopsis*, quelle démarche puis-je effectuer ?..... 7

3. Puis-je me baigner dans des situations de forte concentration d'*Ostreopsis* dans l'eau ? ..... 8

4. Puis-je me promener aux abords des plages dans une situation de forte concentration d'*Ostreopsis* ? ..... 8

5. Dois-je porter un masque pour me protéger des embruns ? ..... 8

6. Je pêche dans les eaux basques dans une zone où la présence d'*Ostreopsis* est fortement suspectée ou avérée, puis-je consommer des poissons et autres produits de la mer (mollusques, crustacés) ? ..... 8

## PARTIE I : GENERALITES SUR LA MICROALGUE ET LES RISQUES POUR LA SANTE

### 1. Qu'est-ce qu'*Ostreopsis*?

*Ostreopsis* correspond au nom de genre d'un « groupe » de microalgues invisibles à l'œil nu. En parlant « d'*Ostreopsis* » on parle potentiellement de plusieurs espèces, auxquelles on se réfère sous le terme d'*Ostreopsis spp.* pour indiquer que l'espèce n'a pas été identifiée précisément. Pour simplifier on parlera « d'*Ostreopsis* ».

*Ostreopsis* est présente depuis plusieurs années dans les eaux tempérées sous forme de matière brune gélatineuse en surface ou de dépôts sur les rochers et peuvent donner à l'eau un goût métallique.

Elle prolifère en partie sur les macroalgues (algues visibles à l'œil nu ou macroscopiques). Elle peut produire des toxines proches de la palytoxine.

### 2. Comment sommes-nous exposés à *Ostreopsis* ?

Lorsqu'*Ostreopsis* prolifère sur les macroalgues et/ou dans les eaux côtières, les fragments de cette microalgue et les toxines qu'elle produit, sont présents dans l'eau mais aussi dans les embruns. Les baigneurs, surfeurs, promeneurs, résidents et professionnels travaillant aux abords des plages peuvent être exposés par contact cutané et/ou par l'inhalation d'embruns.

Les personnes présentes dans l'eau seront exposées directement à la microalgue au niveau cutané.

Même si cela n'a pas été démontré lors de l'épisode 2021, il n'est pas exclu que les animaux marins (huîtres, moules, etc...) soient contaminés par les toxines d'*Ostreopsis*, pouvant potentiellement exposer leurs consommateurs par ingestion.

### 3. Des analyses de l'eau sont-elles utiles pour connaître les risques pour la santé ?

A ce jour, la relation entre la quantité d'*Ostreopsis* mesurée dans l'eau de mer et les risques pour la santé des personnes exposées n'est pas connue. En conséquence il n'est pas possible de définir de valeur de gestion en lien avec la concentration d'*Ostreopsis* mesurée dans l'eau de mer. Néanmoins, les analyses effectuées dans le cadre de la surveillance environnementale de 2022 permettent de savoir si la microalgue est présente ou absente et d'évaluer son abondance. Ces informations peuvent alors être communiquées au public, notamment en cas de forte concentration.

#### **4. Quels sont généralement les signes associés à une intoxication par *Ostreopsis* ?**

Les personnes exposées peuvent ressentir des symptômes grippaux ou d'irritation de la peau ou des yeux qui sont généralement de faible gravité (*toux, mal de gorge, écoulement nasal, larmoiement, saignements de nez, gêne respiratoire, fièvre, courbatures, tremblement, maux de tête, nausées, éruptions cutanées...etc.*).

#### **5. Quand apparaissent et disparaissent généralement ces signes ?**

Ces symptômes apparaissent rapidement (généralement dans un délai de 6h) après l'exposition et disparaissent le plus souvent sous 3 à 4 jours.

#### **6. Ces signes peuvent-ils être plus marqués chez certaines personnes ?**

Oui, chez les personnes fragiles, ayant des antécédents ORL, pulmonaires (asthme, bronchite chronique...), des allergies, des maladies cardiovasculaires (hypertension, arythmie, Accident Vasculaire Cérébral...), du diabète *etc.*

#### **7. Le suivi sanitaire réalisé en 2021 a-t-il conduit à identifier des cas graves parmi les personnes intoxiquées ?**

Non, les données disponibles (674 signalements analysés par le Centre antipoison de Bordeaux) à ce jour ne font état d'aucun cas grave suite à une exposition à *Ostreopsis* sur la côte Basque.

## **PARTIE II : LES DISPOSITIFS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES EN 2022 et LA COMMUNICATION**

### **1. Quel est le dispositif de surveillance sanitaire mis en place en 2022 par les autorités sanitaires sur la côte Basque ?**

L'ARS de Nouvelle Aquitaine (ARS NA) a proposé une surveillance sanitaire reposant sur le recueil des dossiers des personnes qui ont bénéficié d'une consultation médicale et qui sont potentiellement exposés à *Ostreopsis*. Les médecins sont invités à remplir et adresser une fiche de signalement à l'ARS. Le centre antipoison sera alerté des cas qui présentent des symptômes inhabituels/inattendus ou de gravité plus élevée (gêne respiratoire marquée, douleurs musculaires marquées, tremblements prolongés...*etc.*) En complément, les consultations médicales réalisées par SOS Médecins Côte Basque et celles réalisées dans les services d'urgence en lien avec cette exposition feront l'objet

d'un codage spécifique du dossier du patient pour assurer leur suivi durant la saison estivale.

## **2. Est-ce que des analyses de l'eau de mer sont réalisées au cours de l'été 2022 ?**

Un programme cofinancé par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Rivages Pro Tech, IFREMER et l'ARS permet de réaliser des prélèvements mensuels. Ils permettent de détecter et quantifier les microalgues dans l'eau de mer mais aussi sur les macroalgues sur lesquelles elles se développent. Ces prélèvements sont faits sur 4 plages du littoral Basque : Deux Jumeaux, Erromardie, Parlementia, Port-Vieux. En fonction du nombre de cellules d'*Ostreopsis* retrouvées dans les eaux, la fréquence des prélèvements et le nombre de sites augmentera, bimensuellement, hebdomadairement voire quotidiennement dans la colonne d'eau.

En parallèle, le programme prévoit d'utiliser les méthodes basées sur la biologie moléculaire pour identifier et quantifier les différentes espèces d'*Ostreopsis* potentiellement présentes. Un suivi météorologique et de l'état de la mer sera également effectué tout au long de la saison afin de mieux comprendre les conditions favorisant la prolifération des microalgues. Les prélèvements et analyses de l'eau et des algues, qui permettront de connaître la présence et la quantité d'*Ostreopsis* dans l'eau, seront menés par IFREMER et RIVAGES PRO TECH

## **3. Je présente des symptômes dans le cadre d'une fréquentation du bord de mer dans le cadre de mes loisirs, faut-il que je le signale à un organisme ?**

Non, contrairement à 2021, la déclaration de symptômes directement par les personnes qui estimeraient être intoxiquées par *Ostreopsis* n'est pas requise par l'ARS. Seuls les médecins qui auraient à examiner des personnes intoxiquées sont invités à adresser la fiche de signalement, qui est mise à leur disposition en début de saison (elle peut leur être transmise sur simple demande mail à [ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr)).

## **4. Quels sont les supports de communication mis à disposition ?**

La population de la côte Basque, les professionnels des bords de mer et d'activités nautiques (surf, plongée, kayak,...) et les touristes peuvent s'informer sur la présence et la quantité de l'*Ostreopsis* ainsi que sur les conditions de baignade en :

- Consultant **les supports de communication de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** en [clicquant ici](#). Vous y retrouverez :

- o 1 affiche (disponible en 4 langues : français, basque, anglais, espagnol) qui présente la microalgue, les symptômes, ainsi que les recommandations à suivre en cas de présence d'*Ostreopsis* dans les eaux Basques
- o 1 communiqué de presse de « début de saison » prévenant les risques sanitaires liés à l'apparition de la microalgue : *comment agir ? quels symptômes ? quand consulter ?* et partageant le système de suivi et de surveillance des eaux mis en place sur la côte Basque
- Consultant **les réseaux sociaux de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** Facebook, LinkedIn, Instagram, sur lesquels vous retrouverez les bonnes pratiques et l'évolution de la microalgue dans les eaux Basques si elle y apparaît
- Téléchargeant **l'Application KALILLO**, développée par la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, qui diffuse des infos utiles sur les plages du Pays Basque et les conditions de baignade

## **5. Je suis professionnel de santé ou du tourisme (hôtellerie-restauration, activités nautiques, etc...) en proximité du littoral de la côte Basque, comment être informé sur les impacts sanitaires d'*Ostreopsis* et relayer l'information auprès de ma patientèle/clientèle ?**

Un dispositif d'information des professionnels de santé et du tourisme est coordonné par l'ARS NA et la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Un kit de communication (communiqués de presse, affichette, visuels réseaux sociaux) est mis à disposition par l'ARS. Les messages seront relayés sur l'application Kalilo (informations sur les conditions de baignade sur la côte Basque) et par les collectivités (panneaux d'entrée des plages, office du tourisme, etc...).

Des webinaires à l'attention des professionnels de santé et du tourisme sont proposés par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien avec le Centre Antipoison de Nouvelle-Aquitaine (CAPTV) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) en amont de la saison estivale.

## **PARTIE III : FORTES CONCENTRATIONS DE MICROALGUES : QUELLES RECOMMANDATIONS POUR LA POPULATION ET LES PROFESSIONNELS ?**

### **1. Quelles sont les recommandations à suivre si j'ai connaissance de la présence d'une forte concentration d'*Ostreopsis* ?**

- Après la baignade, je prends une douche (corps et cheveux) ;
- Après la pêche, comme généralement recommandé avec tous les poissons, je procède à l'éviscération immédiate des prises (même les petites) et je ne collecte pas les autres produits de la mer (mollusques, crustacés...) ;
- Je ne fréquente pas le bord de mer si je suis une **personne fragile** (antécédents ORL, pulmonaires - asthme, bronchite chronique... - allergies, maladies cardiovasculaires - hypertension, arythmie, AV- diabète) ;
- Je consulte un médecin en notifiant l'exposition à *Ostreopsis*, si les symptômes persistent (au-delà de 3 à 4 jours) et/ou s'aggravent : gêne respiratoire marquée (essoufflement, toux, douleur respiratoire...), douleurs musculaires, tremblements prolongés, signes cutanés généralisés ;
- En cas d'urgence, j'appelle le 15 (SAMU) ;
- Si j'ai des questions relatives à mon état de santé, le Centre Antipoison peut être consulté (05 56 96 40 80, [centre-antipoison@chu-bordeaux.fr](mailto:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr)).

### **2. Je travaille en bord de mer en tant que restaurateur/commerçant/maitre-nageur sauveteur...ou autre et présente des symptômes liés à l'exposition à *Ostreopsis*, quelle démarche puis-je effectuer ?**

Si vous remarquez l'apparition de symptômes potentiellement liés à une exposition à *Ostreopsis* dans le cadre de votre activité professionnelle, informez votre service de santé au travail auprès duquel votre employeur a adhéré. Il s'agit soit du SIMETRA, soit de l'ASTPB si vous relevez du secteur privé, soit du CDG 64 si votre employeur relève de la fonction publique.

Si vous êtes salarié, une déclaration d'accident du travail peut être effectuée auprès de l'Assurance Maladie. Vous trouverez les démarches sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F171>.

### 3. Puis-je me baigner dans des situations de forte concentration d'*Ostreopsis* dans l'eau ?

En cas de forte concentration d'*Ostreopsis*, **la baignade n'est pas nécessairement interdite sauf arrêté municipal le mentionnant** (affichage à l'entrée de la plage le cas échéant).

En revanche, les **personnes fragiles** : ayant des antécédents ORL, pulmonaires (asthme, bronchite chronique...), allergies, maladies cardiovasculaires (hypertension, arythmie, AVC...), diabète *etc.* **ne doivent pas fréquenter la plage et ses abords en cas de forte concentration d'*Ostreopsis*.**

### 4. Puis-je me promener aux abords des plages dans une situation de forte concentration d'*Ostreopsis* ?

En cas de forte concentration d'*Ostreopsis*, **se promener le long de la plage n'est pas nécessairement interdit sauf arrêté municipal le mentionnant** (affichage à l'entrée de la plage le cas échéant).

En revanche, les **personnes fragiles** : ayant des antécédents ORL, pulmonaires (asthme, bronchite chronique...), allergies, maladies cardiovasculaires (hypertension, arythmie, AVC...), diabète *etc.* **ne doivent pas fréquenter la plage et ses abords en cas de forte concentration d'*Ostreopsis*.**

### 5. Dois-je porter un masque pour me protéger des embruns ?

Non, le **masque ne permet pas de protéger contre les toxines d'*Ostreopsis*.**

En effet, au contact de l'air marin et des embruns, le masque s'humidifie ce qui ne permet pas de les filtrer et de s'en protéger.

### 6. Je pêche dans les eaux basses dans une zone où la présence d'*Ostreopsis* est fortement suspectée ou avérée, puis-je consommer des poissons et autres produits de la mer (mollusques, crustacés) ?

Si vous pratiquez la pêche dans cette zone, et comme généralement recommandé pour tous les poissons, vous devez procéder à leur éviscération (y compris pour les petites prises) dès leur sortie de l'eau et il est fortement recommandé de ne pas consommer les autres produits de la mer (mollusques, crustacés...).